



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
Mardi 5 juillet 2022 17h30 – Ferme d'Icart - Montels  
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (\*)**

Montels, 6 juillet 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) s'est réuni le 5 juillet 2022 au siège du Parc naturel régional, à la Ferme d'Icart, sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR.

Une partie importante de l'ordre du jour portait sur la révision de la Charte du PNR. La démarche entre dans une phase décisive, avec la présentation du Projet de Parc au Comité syndical du PNRPA en octobre 2022, avant d'être transmis à la Région pour activation de la procédure d'examen conjoint par la Fédération des PNR (FPNR) et le Conseil National de Protection de la Nature (CNP).

Le Bureau a examiné les travaux en cours, sur la rédaction de la Portée de la Charte, la réalisation du Plan du Parc et la finalisation des fiches-mesures. Les échanges avec les partenaires du PNR doivent permettre de finaliser la rédaction du projet de Charte et l'écriture des engagements des signataires (Région, Département, communes, intercommunalités et Etat).

Les ressources sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse :  
<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Le Bureau a également décidé de répondre à l'appel à projet régional pour l'élaboration d'un Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) sur le territoire étendu du PNR, afin de poursuivre ses engagements au côté des exploitants agricoles des Pyrénées Ariégeoises, en leur ouvrant la possibilité de bénéficier d'aides européennes pour le maintien des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, la qualité de l'eau et à la transition climatique.

Dans le cadre de son programme d'actions intitulé « mon parc naturel, ma santé », initié en 2019, le Bureau s'est prononcé en faveur du prolongement du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, par l'intermédiaire d'un nouveau contrat (CPOM) pour la période 2022-2025. L'action du SMPNR vise notamment à faire des Pyrénées Ariégeoises un « territoire générateur de bonne santé » et à accompagner les collectivités pour qu'elles se saisissent des enjeux de santé environnement : maladies vectorielles (lutte contre le moustique-tigre, maladie de Lyme...), allergènes, alimentation, qualité de l'air, etc.

En outre, le Bureau a décidé de déployer l'Approche Territoriale Intégrée (priorité 5 – FEDER – Programme Régional Occitanie). Cette mise en œuvre d'un outil de développement fondé sur une stratégie territoriale multithématique, un périmètre défini et porté par une gouvernance intégrée, permettra de déployer des fonds européens dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Couserans.

Le Bureau a également validé la demande de renouvellement du programme LEADER sur l'action « Valeurs Parcs », la signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement de l'Ariège pour l'accueil de jeunes en mission Service Civique, la réalisation d'un ouvrage technique de construction en bois local, destiné aux architectes et aux équipes de maîtrise d'ouvrage, etc.

La prochaine réunion du Bureau du Syndicat mixte aura lieu en septembre.

(\*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.